

le 22 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V 133 Vœu relatif à l'attractivité du volant de remplacement dans les crèches municipales.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par Aurélie SOLANS et les élu/es du groupe écologiste de Paris pour valoriser les auxiliaires de puériculture intégrées au volant de remplacement et inciter les agents expérimentés à rejoindre ce dispositif ;

Considérant le vœu de l'Exécutif adopté par le Conseil de Paris dans sa séance des lundi 16 et mardi 17 juin 2014 sur l'amélioration des conditions de travail des professionnels de la petite enfance, demandant notamment que le fonctionnement du volant de remplacement soit amélioré et que l'attractivité de ce dispositif soit développée pour favoriser les candidatures volontaires ;

Considérant que ce volant de remplacement a été créé par la Ville pour pallier les absences dans les crèches municipales et qu'il a été renforcé en 2011 par la création de 125 postes supplémentaires ;

Considérant les échanges en cours entre les organisations syndicales, la Direction des Familles et de la Petite Enfance et la Direction des Ressources Humaines sur le fonctionnement global du volant de remplacement et les différents moyens de renforcer son attractivité et son efficacité ;

Considérant que la question de l'attractivité se pose notamment sur le plan indemnitaire ;

Sur la proposition de Mme Nawel OUMER, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- que, dans le cadre de la réflexion engagée sur l'amélioration du fonctionnement du volant de remplacement, les services de la Ville de Paris fassent des propositions à l'automne pour améliorer l'attractivité des missions de remplacement dans le cadre d'un nouveau dispositif, en étudiant en particulier les possibilités d'amélioration du régime indemnitaire des agents concernés.